



Lutte contre le tabac (mise à jour 2008)

Le tabac est un produit toxicomanogène et dangereux, et la principale cause de maladies et de décès évitables au Canada. Les médecins du Canada, qui voient chaque jour dans leur cabinet les effets dévastateurs du tabagisme, travaillent depuis des décennies pour un Canada sans fumée. En 1954, l'AMC a publié son premier avertissement public sur les dangers du tabac et elle continue depuis ce temps à demander contre le tabac les mesures de lutte les plus rigoureuses possible.

On estime que le tabagisme cause jusqu'à 37 000 décès par année. Le tabac impose à la société un lourd fardeau sous forme de soins hospitaliers, d'incapacité, d'absentéisme et de perte de productivité. Santé Canada estime que le tabagisme coûte à ce pays 17 milliards de dollars dont 4,4 milliards de dollars en coût directs de soins de santé.

Depuis 2001, le taux de tabagisme au Canada a chuté, passant de 25 % à moins de 20 %; la diminution a été particulièrement spectaculaire chez les jeunes. On attribue cette chute principalement à une stratégie globale de lutte contre le tabac comportant une diversité d'interventions, dont les prix et les taxes élevés, l'interdiction du tabac dans tous les endroits publics, les restrictions sur la publicité et sur la

promotion des produits du tabac et les programmes de marketing social visant à dénormaliser le tabagisme et l'industrie du tabac. Même si on doit féliciter le Canada pour son succès, il doit maintenir un environnement qui encourage les Canadiens à vivre sans fumée s'il veut conserver et améliorer ces taux.

Pour garantir un tel environnement, l'AMC croit que tous les gouvernements au Canada devraient continuer à mettre en place une stratégie intégrée, coordonnée et efficace de lutte contre le tabac qui inclurait les éléments énoncés ci-dessous.

Législation et réglementation

L'AMC appuie une rigoureuse législation intégrée de lutte contre le tabac, adoptée et mise en application par tous les paliers de gouvernement. Beaucoup de lois et de règlements sévères ont déjà été adoptés, mais il reste des secteurs à aborder. L'AMC recommande que les gouvernements canadiens adoptent les mesures suivantes pour renforcer la lutte contre le tabagisme.

Publicité et promotion – L'AMC appuie une interdiction globale formelle de toute publicité et promotion des produits du tabac. En 2007, la Cour suprême du Canada a décidé qu'une telle

© 2008 Association médicale canadienne. Vous pouvez, à des fins personnelles non commerciales, reproduire en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, un nombre illimité de copies des énoncés de politique de l'AMC, à condition d'en accorder le crédit à l'auteur original. Pour toute autre utilisation, y compris la republication, la redistribution, le stockage dans un système de consultation ou l'affichage sur un autre site web, vous devez demander explicitement l'autorisation de l'AMC.

Veillez communiquer avec le Coordonnateur des autorisations, Publications AMC, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; télécopieur : 613 565-2382; courriel : permissions@cma.ca. Veuillez adresser toute correspondance et demande d'exemplaires supplémentaires au Centre des services aux membres, Association médicale canadienne, 1867, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 3Y6; téléphone : 888 855-2555 ou 613 731-8610, poste 2307; télécopieur : 613 236-8864.

La version électronique des politiques de l'AMC est versée sur le site web de l'Association (AMC En direct, adresse www.amc.ca)

interdiction est constitutionnelle. Actuellement, le Canada permet une publicité limitée des produits du tabac, et il doit adopter une interdiction complète s'il souhaite se conformer aux termes de la « Convention-cadre pour la lutte anti-tabac » (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), dont il est signataire. Afin que les interdictions sur la promotion actuelle soient complètes, le Canada doit adopter :

- une interdiction de vente des produits qui ne sont pas des produits du tabac mais qui affichent les noms, logos ou couleurs d'une marque de tabac;
- une interdiction nationale de mettre à la vue les produits du tabac dans les points de vente, comme on l'a fait dans quelques provinces;
- une interdiction de tout marketing de marques de tabac associé à des événements sportifs, culturels ou autres; de plus, l'AMC recommande qu'on interdise à l'industrie du tabac d'utiliser des concours ou événements similaires comme activités promotionnelles; et
- une interdiction de publicité transfrontalière des produits du tabac.

Les fabricants de tabac utilisent fréquemment des messages publicitaires subtils auprès des jeunes pour rendre le tabagisme attrayant et populaire. L'AMC appuie les initiatives de relations publiques et éducationnelles qui s'opposent à ces messages. Par exemple, les systèmes de classification des films devraient restreindre aux enfants et aux adolescents l'accès aux films dans lesquels on fume et on montre des produits du tabac.

Descripteurs et emballage – L'AMC appuie l'abolition des appellations «léger» et «doux» pour décrire les produits du tabac à teneur réduite en goudron, car rien ne prouve que les cigarettes à faible teneur en goudron soient moins nocives pour la santé des fumeurs.

Une façon d'annuler le risque d'un étiquetage trompeur est d'exiger que les produits du tabac soient vendus dans des emballages banalisés – le Canada a été l'un des premiers pays à envisager cette mesure dans les années 1980. Ces

emballages devraient afficher en évidence des avertissements simples et percutants sur la santé, comme les avertissements en image proposés pour la première fois par le Canada, de même que des conseils pour l'abandon du tabac et des renseignements sur le contenu du produit et les risques pour la santé.

Il devrait y avoir un paquet de grosseur minimale pour tous les produits du tabac afin d'éviter les mini-paquets de cigares ou de cigarillos vendus à l'unité auprès des jeunes.

Accès – L'AMC recommande d'appuyer rigoureusement les règlements en vigueur sur la vente de produits du tabac aux mineurs et d'imposer des amendes importantes aux contrevenants.

Les restrictions sur l'achat des produits du tabac devraient viser les Canadiens de tous âges. Outre un appui des interdictions actuelles concernant les étalages libre-service et les distributrices de cigarettes, l'AMC recommande de renforcer le mécanisme de délivrance de permis pour limiter le nombre d'endroits où l'on peut acheter des produits du tabac. Plus on restreindra la disponibilité des produits du tabac, plus il sera facile de les contrôler.

Réglementation du produit – L'AMC félicite le gouvernement du Canada d'avoir exigé que les produits du tabac soient modifiés de façon à réduire leur risque de provoquer des incendies. En outre, l'AMC recommande que le gouvernement fédéral limite le contenu des ingrédients toxiques comme le goudron, la nicotine et le monoxyde de carbone dans les cigarettes et qu'il abaisse graduellement ces plafonds. Le gouvernement et l'industrie devraient envisager de modifier les produits du tabac de façon à protéger contre les risques d'incendie en mettant au point, par exemple, des cigarettes auto-extinguibles. Le gouvernement fédéral devrait exercer son pouvoir législatif de réglementer le contenu des produits du tabac.

L'AMC recommande qu'un organisme de recherche indépendant étudie et évalue toute modification apportée aux produits par l'industrie du tabac.

Mesures de dissuasion financière – La réglementation des prix est un des moyens les plus efficaces de décourager le tabagisme, surtout chez les jeunes : on a établi un lien entre une hausse de 10 % des prix des cigarettes et une baisse de 14 % du tabagisme chez les adolescents. L'AMC appuie des prix et des taxes élevés sur les produits du tabac et recommande que les gouvernements haussent progressivement les taxes comme moyen de freiner le tabagisme. Toutes les taxes recueillies sur les produits du tabac devraient être acheminées aux soins de santé pour les Canadiens, incluant les programmes favorisant l'abandon de la cigarette.

La vente du tabac de contrebande est devenue un problème majeur ces dernières années. Pour freiner la contrebande de cigarettes moins coûteuses, l'AMC recommande que le gouvernement fédéral s'entende avec d'autres pays pour garantir une harmonisation des prix du tabac d'un pays à l'autre. De plus, tous les paliers de gouvernement devraient adopter les mesures les plus rigoureuses possible pour contrôler la vente et la distribution de produits du tabac de contrebande, dans leur propre territoire et en collaboration avec d'autres secteurs touchés.

Programmes durables – La mise en application efficace d'un programme global de lutte contre le tabac nécessite un engagement continu de tous les paliers de gouvernement. L'AMC demande aux gouvernements de s'engager à mettre en place des programmes durables, bien financés et intégrés pour freiner le tabagisme, en combinant des interventions au niveau des politiques avec des interventions de marketing social et éducationnelles dont des campagnes d'information dans les médias. Ces programmes devraient refléter les pratiques exemplaires et on devrait évaluer régulièrement leur efficacité et leur incidence.

Appui à une lutte globale contre le tabac – Des mesures efficaces de lutte contre le tabac telles que celles décrites ci-dessus ne s'imposent pas uniquement au Canada, mais partout dans le monde, particulièrement dans les pays en développement où les multinationales du tabac font une publicité énergique pour compenser

leur manque à gagner sur les marchés occidentaux. Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier la CCLAT de l'OMS; l'AMC a félicité le gouvernement du Canada pour son leadership et espère qu'il continuera à l'exercer en mettant en œuvre tous les éléments de la CCLAT et en fournissant un soutien financier pour une mise en œuvre globale.

Réduction du tabagisme dans les populations à risque élevé

La stratégie de lutte contre le tabagisme recommandée ci-dessus nécessite des outils axés sur les populations, qui ont démontré leur efficacité à répondre à une épidémie qui touche dans une certaine mesure tous les Canadiens. On devrait ajouter des mesures qui rejoignent les populations à risque élevé ou difficiles à joindre, comme les suivantes.

Les jeunes – La plupart des fumeurs actuels du Canada ont commencé à fumer avant d'atteindre 17 ans et beaucoup avaient moins de 12 ans. Le tabac à chiquer devient de plus en plus populaire chez les jeunes, ce qui aggrave le risque déjà considérable qu'ils deviennent prédisposés à la cigarette. Les jeunes sont particulièrement vulnérables à la pression des pairs et aux tactiques de marketing de l'industrie du tabac. L'AMC soutient les programmes continus de promotion de la santé et de marketing social abordant les points suivants : les raisons pour lesquelles les jeunes utilisent les produits du tabac, la prévention qui incite à ne pas commencer à fumer et qui favorise l'abandon des produits du tabac, et la sensibilisation aux tactiques de marketing de l'industrie du tabac afin qu'ils puissent les reconnaître et y réagir. Ces programmes devraient être continuellement disponibles dans les écoles et devraient commencer le plus tôt possible au primaire.

L'AMC recommande aussi que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux interdisent les produits du tabac à l'école et sur les campus postsecondaires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les autochtones – Le tabac a une signification cérémoniale chez les Premières nations : le préjudice lié au tabac découle non pas de son

utilisation à des fins cérémoniales, mais de son abus quotidien et répété. On estime que presque 60 % des Autochtones fument. L'application des politiques de contrôle du tabac, notamment l'interdiction de fumer dans les endroits publics et la vente aux mineurs, peuvent manquer de rigueur dans les réserves.

L'AMC recommande que les gouvernements travaillent avec les chefs autochtones pour élaborer des programmes significatifs et bien financés pour freiner le tabagisme dans les réserves et pour mettre en place dans les communautés des Premières nations des politiques de lutte contre le tabac selon les normes de la CCLAT.

Autres populations à risque – Certaines populations, comme les femmes enceintes, peuvent être particulièrement à risque à cause du tabagisme. D'autres, comme les personnes à faible revenu, ont des taux de tabagisme plus élevés que l'ensemble de la population canadienne et n'ont peut-être pas vraiment bénéficié des programmes actuels de lutte contre le tabac. Des interventions devraient s'appliquer spécifiquement à ces groupes cibles et ajouter des programmes plutôt que de remplacer ceux qui visent la population générale. Elles devraient répondre aux préoccupations des groupes cibles en respectant leur culture et devraient être conçues en tenant compte de leur point de vue.

Contrôle de la fumée de tabac ambiante

La fumée de tabac environnementale ou fumée secondaire est un danger réel pour la santé particulièrement pour les enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes de problèmes respiratoires. La presque totalité des provinces et territoires et le gouvernement fédéral ont adopté une législation interdisant la fumée dans les endroits publics et les lieux de travail. L'AMC a toujours appuyé ces mesures; en 2003, nous sommes engagés à tenir des réunions annuelles uniquement dans les endroits où la législation garantissait une interdiction totale de fumer dans les lieux publics intérieurs.

L'AMC encourage tous les fumeurs à confiner leur usage du tabac aux endroits où ils ne mettront pas en danger la santé d'autrui, et elle

encourage particulièrement les Canadiens à garder leur foyer et leurs automobiles sans fumée. Dans toutes les provinces et tous les territoires, il faudrait s'efforcer de bannir la fumée de cigarette dans les automobiles où prennent place des enfants et dans les autres lieux, comme les garderies, où la fumée secondaire peut mettre en danger des non-fumeurs.

Imputabilité de l'industrie du tabac

Des documents internes de l'industrie ont révélé que les fabricants de tabac connaissaient depuis nombre d'années les dangers et la nature toxicomanogène de leurs produits, mais qu'ils ont continuellement retenu cette information et trompé le public dans leur promotion. L'AMC recommande que le gouvernement fédéral amorce un examen transparent des pratiques de l'industrie du tabac et surveille minutieusement ses activités. L'AMC encourage aussi les initiatives visant à sensibiliser le public aux activités mensongères de l'industrie.

L'industrie du tabac a tenté de diverses façons de se présenter comme une industrie consciente de ses responsabilités sociales, et l'AMC presse les Canadiens d'être conscients de ces gestes intéressés. Depuis 2004, l'AMC a exhorté l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada à se dessaisir de ses avoirs dans l'industrie du tabac. Récemment, l'industrie du tabac a tenté de se positionner de façon légitime en recherche en établissant des partenariats avec des centres universitaires ou en parrainant des activités de recherche. L'AMC s'oppose à l'engagement et au parrainage par l'industrie du tabac d'activités d'éducation et de recherche dans les universités, les collèges et les établissements de recherche médicale, et elle recommande que les écoles médicales canadiennes adoptent toutes des politiques interdisant les dons et(ou) les bourses provenant de l'industrie du tabac.

L'AMC prône l'élimination des industries canadiennes de culture du tabac et de fabrication de produits du tabac et déplore la fabrication au pays de produits du tabac pour l'exportation.

L'AMC appuie les exigences rigoureuses de contrôle de l'industrie du tabac portant sur tous les aspects de la fabrication, de la distribution et de la vente; cette information devrait être rendue publique régulièrement. L'AMC appuie aussi en principe les efforts qui visent à obliger l'industrie du tabac à rendre compte devant la loi des coûts des soins de santé attribuables au tabagisme. Tous les règlements provenant de poursuites en justice devraient être utilisés spécifiquement pour les soins de santé (incluant les programmes de contrôle du tabac) et ne pas servir à d'autres fins.

Aider les patients à vivre sans fumée

L'AMC est d'avis que le secteur des soins de santé devrait agir de façon décisive afin de prévenir et de réduire le tabagisme. Il devrait être interdit de fumer dans les établissements de soins de santé. Les pharmacies ne devraient pas vendre de produits du tabac et les provinces et les territoires qui n'ont pas encore interdit la vente des produits du tabac dans les pharmacies et les autres établissements de soins de santé sont exhortés à le faire.

Il est interdit de fumer à l'AMC et dans toutes ses activités officielles et sociales. L'Association refuse depuis longtemps par principe la publicité de fabricants de produits du tabac dans toutes ses publications et refuse d'acheter et de garder leurs actions dans les portefeuilles de placement de ses membres.

L'AMC recommande que les quelques médecins encore fumeurs deviennent des non-fumeurs. Les médecins devraient s'abstenir d'avoir des magazines qui font la publicité du tabac, et ils devraient refuser d'investir dans l'industrie du tabac.

Un des plus importants services qu'un professionnel de la santé puisse offrir aux patients est de les aider à vivre sans fumée. Même un simple entretien avec un professionnel de la santé sur les dangers de la cigarette et l'importance d'abandonner le tabagisme est une méthode rentable de lutte contre le tabac.

Les médecins et les autres professionnels de la santé peuvent freiner le tabagisme en intervenant systématiquement dans leur cabinet contre le tabagisme, ce qui peut inclure :

- conseiller régulièrement aux enfants et aux jeunes de s'abstenir de commencer à fumer ou à chiquer du tabac;
- profiter des «fenêtres de réceptivité à l'éducation», comme la grossesse ou une maladie respiratoire, afin d'insister auprès des fumeurs pour qu'ils cessent de fumer;
- demander à chaque patient s'il fume et s'il est prêt à changer; et
- offrir des soins personnalisés aux fumeurs, ce qui peut inclure leur fixer une date cible pour cesser de fumer et leur offrir des conseils sur leur comportement et une pharmacothérapie.

L'AMC recommande de reconnaître les interventions cliniques anti-tabac comme élément essentiel des soins médicaux et service médical de base. La pharmacothérapie a fait ses preuves comme moyen efficace d'abandon du tabac, et il faudrait la rendre abordable pour les patients qui en ont besoin.

L'AMC a joué un rôle actif en mettant au point et en diffusant des ressources anti-tabac aux médecins, aux membres du personnel de leur cabinet et à leurs patients. En 2001, l'AMC et huit autres associations professionnelles du secteur de la santé ont publié une déclaration conjointe affirmant que l'intervention des professionnels de la santé est vitale dans le counselling des patients.

À partir de ces recommandations et de son travail antérieur, l'AMC continuera son travail avec d'autres intervenants pour atteindre l'objectif d'un Canada sans fumée.